

l'équipe

Le SAVS Saint-Claude est composé de :

- un directeur,
- une chef de service,
- une équipe éducative :
 - 3 éducatrices spécialisées,
 - 1 moniteur éducateur,
 - 1 conseillère ESF (Économie Sociale et Familiale),
- une psychologue,
- une secrétaire.

les partenaires

Le SAVS Saint-Claude travaille en partenariat avec tous les organismes

- du secteur social,
- de la santé,
- de l'emploi,
- du logement,
- de la protection.

Les institutions et administrations.

Les associations et organismes de sport, loisirs et vacances.

Et bien sûr la famille et l'entourage des bénéficiaires.

Contact

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez davantage de renseignements :

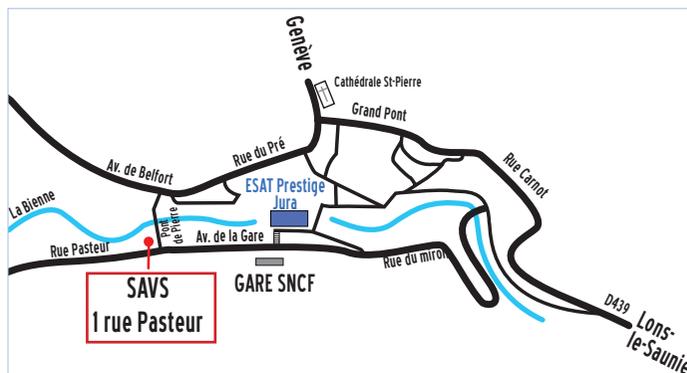
Directeur : M. Philippe RIGOULOT
Chef de service : Mme Séverine NOUYRIGAT

SAVS Saint-Claude

1 rue Pasteur
39200 SAINT-CLAUDE
Tél 03 84 45 60 24
savs.saintclaud@juralliance.fr

Permanences :

Lundi et jeudi de 16 h 30 à 17 h 30



SAVS Saint-Claude

Service d'accompagnement à la vie sociale

Adultes en situation de handicap intellectuel :
un pas vers l'autonomie...



1 rue Pasteur
39200 SAINT-CLAUDE
Tél 03 84 45 60 24
savs.saintclaud@juralliance.fr

Service géré par l'association Juralliance
9 rue Chauvin - 39600 ARBOIS
Tél 03 84 66 31 80 - Fax 03 84 66 31 89
siege@juralliance.fr

association
Juralliance
ACCOMPAGNER, PROTÉGER, PRENDRE SOIN

MISSION du SAVS

Le SAVS établit avec vous un projet d'accompagnement personnalisé pour répondre à vos attentes et besoins :
vous êtes responsable de votre projet.

Le service vous propose des prestations, organise des temps éducatifs collectifs et mène des actions de préventions. Ces actions ont pour but de favoriser votre autonomie.

Pour entrer au service, vous devez avoir :

- Une orientation SAVS de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Habiter Saint-Claude et ses environs.
- Accepter de vous engager dans un projet d'accompagnement personnalisé.
- Accepter les interventions à votre domicile.

Le SAVS dispose d'un agrément de 33 places financées par le conseil départemental.



Pour favoriser votre autonomie, nous mettons ensemble les moyens nécessaires pour :



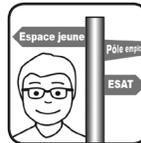
Vous accompagner dans la construction de votre projet de vie.



Vous accompagner dans l'accès et le maintien dans un logement.



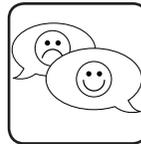
Vous aider dans les actes quotidiens (alimentation, entretien du logement, transport, courses...).



Vous aider dans votre projet professionnel (nous vous mettons en relation avec des partenaires).



Vous aider dans vos démarches administratives (comprendre un document, savoir le ranger).



Vous proposer un soutien psychologique.
Vous accompagner dans vos démarches de soins.



Vous soutenir dans la gestion de votre argent.



Vous soutenir dans vos relations familiales et amicales...